Formation I Audit I Conseil

PROGRAMME DE FORMATION

Sensibilisation aux risques chimiques

V3 du 06/11/2026

PREREQUIS PUBLIC

→ Aucun prérequis.
→ Personnel ayant à manipuler ou stocker des produits chimiques.

DUREE

7 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : apports théoriques, échanges interactifs, mise en situation, étude de cas.
- Matériel : EPI (de l'entreprise), affiches, pictogrammes.
- Ressources : FDS, support de formation, livret INRS.
- Intervenant : Sapeur-pompier spécialisé dans les risques chimiques et radiologiques.

EVALUATION

– Test de positionnement.
– QCM.
– Exercice pratique.
– Questionnaire de satisfaction.

SANCTION ET RECONNAISSANCE

– Attestation de formation. L'attestation de formation permet à l'employeur de délivrer une autorisation interne de travail sur produits chimiques dangereux.
– Passeport de prévention.
– Formation qualifiante.

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits chimiques dangereux.
- Appliquer les mesures de prévention et les moyens de protection associés.
- Connaitre la conduite à tenir face à un accident lié aux produits chimiques.

PROGRAMME

1) INTRODUCTION A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
– Accidents de travail et les maladies professionnelles
– Danger et risque
– Prévention des risques professionnels
2) IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Formation I Audit I Conseil

- Qu'est-ce qu'un produit chimique ?
- Classification des produits chimiques dangereux
- Réglementation REACH et le règlement CLP
- Dangers liés aux produits chimiques

3) INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

- Etiquetage
- Fiche de Données de Sécurité (FDS)

4) PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

- Informations sur le poste de travail
- Règles de stockage et de manipulation
- Gestion des déchets
- Equipements de protection
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident

MODALITES & DELAIS D'ACCES

En intra (4 à 10 participants d'une même entreprise) :

- Planification au choix de l'entreprise (dates, horaires et lieu de formation).
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H.

En inter (participants de plusieurs entreprises différentes) :

- Inscription selon les sessions du planning inter-entreprises.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H.

FINANCEMENT

La formation peut être financée par :

- L'employeur
- L'OPCO
- Les fonds propres
- Les aides publiques et régionales

ACCESSIBILITE

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier la faisabilité ainsi que les mesures de compensation, merci de nous contacter.

TARIFS	TAUX DE SATISFACTION	TAUX DE REUSSITE
Nous contacter	92%	100%